



Décembre 2024

Les retraités dans la FSU enjeux du prochain congrès.

La FSU est une fédération syndicale regroupant une vingtaine de syndicats, dont le SNES. Tous les 3 ans elle organise un congrès national, le 11ème cette année, pour soumettre au débat des thématiques centrales pour l'action syndicale et les revendications à porter. Ce 11ème congrès se déroulera à Rennes du 3 au 7 février. Il a été précédé d'un vote national sur le rapport d'activité et sur les textes d'orientation, auquel plus de 60 % des retraité.es adhérent.es du SNES ont participé dans notre académie.

Avant le congrès national, se tiennent des congrès départementaux (les 9 et 10 janvier 2025 à Lille et Arras) et dans certains départements, des commissions de congrès (le 9 décembre pour l'académie).

Le numéro spécial « Pour »¹ (uniquement sous format numérique) contient les textes préparatoires permettant de lancer les débats au niveau départemental et national.

Il y a 4 thèmes :

- Enjeux dans l'éducation, la formation, la recherche et la culture
- Avenir du service public, de la Fonction publique et des agent.es
- Construction des alternatives économiques, sociales et écologiques
- Avenir de la FSU et du syndicalisme ainsi qu'une réflexion spécifique sur l'extrême-droite.

Pour les commissions de congrès, toutes et tous les adhérent.es peuvent participer. En revanche pour les congrès départementaux seuls les délégué.es votent.

Ils sont désigné.es par leur syndicat national ou par leur courant de pensée. Pour le SNES 59, il y aura 31 délégués, et 35 pour le 62 (80 délégué.es au total dans chaque département).

À l'issue des congrès départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, 5 délégué.es par département seront désigné.es. La FSU étant basée sur un trépied, s'ajouteront celles et ceux désignés par les syndicats nationaux et d'autres par les courants de pensée.

Les retraité.es dans la FSU.

C'est en 2007 que la FSU a créé la SFR (Section Fédérale des Retraités).

Les retraité.es ont bien sûr des revendications communes avec les actives et actifs, elles et ils ont aussi des préoccupations plus spécifiques (la question de l'indexation des pensions et des retraites sur les salaires ; la mise en œuvre de la PSC ; etc.). D'autres dossiers sont également peu abordés (déserts médicaux, place de l'hôpital public, etc.). D'où la demande de la création d'un secteur protection sociale lors du congrès de Metz qui a débouché sur celle d'un groupe actives-actifs retraité.es (GAR).

Syndiqué.es SNES, actifs, actives ou retraité.es, le congrès de la FSU de Rennes nous concerne !

Thème 2: Pour le service public, la Fonction publique et le statut!

Dans le paragraphe 1.1.1, il est rappelé l'urgence de la prise en compte de la dépendance liée au grand âge. La FSU rappelle la nécessité d'une loi grand-âge, qui ne doit pas se limiter au maintien à domicile (liberté de choix : domicile ou en établissement), et impose la création d'emplois de personnels qualifiés en nombre suffisant.

Concernant la protection sociale des agent.es (paragraphe II.9.1), la FSU revendique une Sécurité Sociale à 100 % telle qu'établie à la suite du Conseil National de la Résistance. Elle dénonce la

¹ <https://fsu.fr/wp-content/uploads/2024/11/88p-txt-prepa-Rennes-2025-PDF-BD-BAT.pdf>

politique gouvernementale qui, profitant de l'affaiblissement des rémunérations, pousse à la promotion d'un modèle assurantiel de la protection sociale complémentaire (PSC). Le financement de la Sécurité Sociale doit relever d'une solidarité entre générations.

Les employeurs publics doivent assumer le financement le plus haut possible pour obtenir des garanties sans cesse élargies dans l'intérêt des personnels (pas de hausse du ticket modérateur, pas de doublement des franchises médicales, suppression du jour de carence, etc.).

Thème 3: Rupture écologique, droits humains et justice sociale: une urgence démocratique.

Le thème 3 dans les paragraphes 1.5.2 et 1.5.3 aborde également la protection sociale et la sécurité sociale, et la place des retraité·es dans la société.

La Sécurité Sociale est essentielle pour la protection sociale. La FSU rappelle son opposition aux allègements et exonérations de cotisations. Elle revendique un financement mettant à contribution les revenus du capital, requalifiant la CSG en une cotisation sur le travail, en augmentant les salaires et en assurant une égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La réforme actuelle de la PSC dans la fonction publique crée une rupture intergénérationnelle entre les actifs-actives et les retraité·es. Elle s'inscrit dans une logique libérale visant à démanteler la sécurité sociale. Elle favorise des fonds d'investissements dans les services de l'Assemblée Nationale et de Matignon, mais également dans les ministères de la Transition Écologique et de l'Agriculture.

La reconquête de la Sécu est indispensable pour mettre en œuvre les mandats de la FSU relatifs aux droits des patient·es et au système de soins. Pour la FSU, la santé est un bien commun à défendre contre les politiques néolibérales et la financiarisation, au niveau mondial comme national.

La FSU réaffirme ses mandats et s'oppose au projet d'une complémentaire dépendance obligatoire qui renvoie la question du reste à charge aux individus, renforçant les inégalités faute d'investissements publics et favorisant les assurances privées. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement relève d'une loi « grand âge » répondant aux besoins croissants de la population.

La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale (à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale).

Les textes votés à Metz sur la place des retraité·es restent d'actualité. Leur rôle dans les liens intergénérationnels et leurs engagements au sein de la société doivent être pleinement reconnus. Il faut garantir un niveau de vie décent à chaque retraité·es, exiger un rattrapage des pertes subies et le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Thème 4: Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

La place des retraité·es dans la FSU est dans la partie II.

Le syndicalisme repose sur les liens intergénérationnels, de la formation à la retraite. Dans la mesure où, pour la FSU, la pension est un salaire continué, les retraité·es continuent à appartenir au monde du travail.

Le syndicalisme retraité, s'il a des revendications spécifiques – comme la place des retraité·es dans la société – a des revendications communes avec les actives et les actifs sur les questions sociales (salaires et pensions, protection sociale, services publics).

La Section Fédérale des Retraité·es Nationale (SFRN) joue un rôle primordial notamment par ses initiatives et son rôle dans le G9. Pour renforcer son poids, il est essentiel que l'ensemble des SN soient représentés au sein de la SFRN. Ils doivent être reconnus statutairement. Dans les départements, les Sections Fédérales des Retraité·es Départementales (SFRD) doivent être associées aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions.

Au sein de la FSU il est nécessaire de transformer le groupe de travail « actifs-retraités » en un véritable secteur protection sociale pour s'emparer de ce dossier essentiel. Les attaques contre la protection sociale sont particulièrement lourdes. La mise en place de la PSC affaiblit la Sécurité Sociale. La création de ce secteur est nécessaire, car la protection sociale ne se limite pas à une question de situation des personnels (actuellement secteur situation des personnels et protection sociale).

Il permettrait également à favoriser les liens pour que les adhérent·es poursuivent une activité syndicale lors du passage à la retraite.